

Financement de contrats doctoraux sur des sujets labellisés
Campagne 2023
Conseil scientifique de l'Université de Lille du 20 octobre 2022

L'Université de Lille a inscrit dans ses priorités l'augmentation du nombre de thèses soutenues. Dans cette perspective, le Conseil Scientifique (CS) consacre annuellement près de 50% du budget de fonctionnement de la recherche au financement de contrats doctoraux d'établissement, soit 105 contrats doctoraux pour un montant approximatif de 11M€.

Par ailleurs, le CS contribue à la politique scientifique de l'Université de Lille par le financement d'actions visant à développer les collaborations internationales, à soutenir le rayonnement de l'excellence en recherche et les projets interdisciplinaires ou encore à renforcer les actions partenariales avec des entreprises.

Dans cette perspective, cet appel a pour objectif de labelliser des contrats doctoraux (cf. calendrier ci-dessous), offrant ainsi l'opportunité aux Unités de Recherche d'anticiper la recherche de bonnes candidatures qui seront validées au sein du conseil des Ecoles graduées (EG).

Le CS labellisera environ 22 contrats doctoraux (sur les 105 financés par l'établissement et les supports qui seront obtenus dans le cadre de la LPR). Ces 18 supports concerneront les objectifs suivants :

- *Accompagner les lauréats de la chaire professeur junior (en co-financement ou financement plein) ;*
- *Accompagner le développement des Programmes Gradués en lien avec les thématiques des 4 Hubs de l'Université (en co-financement ou financement plein) ;*
- *Accompagner les lauréats de l'IUF JUNIOR de la session 2022, dans la perspective du dépôt d'un projet ERC (en co-financement ou financement plein) ;*
- *Accompagner les lauréats de la chaire internationale WILL (en co-financement ou financement plein)*
- *Accompagnement des FHU labellisés en 2021 (en co-financement ou financement plein) ;*
- *Accompagner les projets structurants dans le cadre du hub Société(s) de l'Université (en co-financement ou financement plein) ;*
- *Accompagner les ECR (Equipes Communes de Recherche université-industrie, avec un co-financement industriel). A noter que l'engagement de co-financement du partenaire industriel devra être fourni lors du dépôt du dossier ;*
- *Participer à des actions phares, par exemple pour accompagner des projets lorsqu'il y a besoin d'apports en fonds propres (ex : ATIP avenir, lauréat de*

- projet Marie-Curie, ...) (en co-financement ou financement plein) ;
- Accompagner les dispositifs d'accueil de Talents ou de Chaires d'excellence (en co-financement ou financement plein) ;
- Accompagner la participation à un projet EQUIPEX+ (en co-financement ou financement plein et si la demande a été formulée lors du montage du dossier de candidature) ;
- Développer l'internationalisation, pour accompagner les LAI (Laboratoires Associés Internationaux) financés par ULille ou les IRP (International Research Project) financés par les organismes nationaux de recherche, ceci dans le cadre de cotutelles s'inscrivant spécifiquement dans le programme scientifique de ces LAI/IRP (en co-financement avec le partenaire). A noter que l'engagement de co-financement de l'établissement partenaire devra être fourni lors du dépôt du dossier.

Les Unités de Recherche sont invitées à proposer des sujets correspondants à ces objectifs.

Il est précisé que ces supports labellisés seront traités en dehors de la procédure d'attribution des contrats doctoraux aux EG (proportionnelle au nombre d'HDR inscrites et de soutenances dans chaque EG). Ils doivent donc être considérés comme un soutien spécifique à l'Unité de Recherche dont le(s) sujet(s) serai(en)t sélectionné(s). Une Unité de Recherche bénéficiant d'un ou de plusieurs support(s) labellisé(s) restera donc éligible aux contrats doctoraux attribués par la voie conventionnelle du concours des EG.

Candidature

Les demandes sont à saisir via l'application : <https://appel-a-projet-interne.univ-lille.fr/>

L'application de saisie des demandes est ouverte

- jusqu'au **15 décembre 2022 à minuit**

Critères de sélection par le conseil scientifique :

- Pertinence scientifique du sujet,
- Adéquation avec les thématiques de labellisation décrites ci-dessus,
- Qualité de l'encadrement (l'avis des EG sera demandé après dépôt des sujets).
- Un sujet de thèse pourra avoir été / être soumis à d'autres AAP, notamment l'AAP des cotutelles avec les universités partenaires de l'Université, ou encore les thèses Région HdF. Dans ce cas, les différentes soumissions devront impérativement être signalées dans le formulaire de soumission au présent AAP thèses labellisées. **A noter qu'un même encadrant ne sera en aucun cas financé deux fois et qu'en cas de soumission à plusieurs AAP, un choix sera à effectuer.**

Toute demande devra être soumise au Directeur d'unité préalablement au dépôt sur l'application. La demande comportera l'avis du directeur-riche d'unité, ainsi qu'un classement en cas de demandes multiples émanant d'une même unité. L'avis (avec le classement le cas échéant) devra être déposé sur l'application **au plus tard le 15 décembre 2022.**

Les HUBS & programmes gradués seront également amenés à se prononcer sur les candidatures qui ressortent de leur périmètre (cf. calendrier).

Agenda :

- Lancement de l'AAP : 24 octobre 2022
- Fermeture de l'application : 15 décembre 2022 à minuit
- Navette porteur DAR : du 16 au 21 décembre 2022
- Examen du dossier par les VP, les responsables scientifiques de hubs et de programmes gradués : du 02 au 06 janvier 2023
- Transmission aux élus du conseil scientifique : 9 janvier 2023
- Examen des demandes : conseil scientifique du 19 janvier 2023

Pour toute question relative à cet Appel à Soutien, envoyez votre demande à l'adresse : dar@univ-lille.fr